

No. 8303. AGREEMENT ESTABLISHING THE ASIAN DEVELOPMENT BANK. DONE AT MANILA ON 4 DECEMBER 1965¹

N° 8303. ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT. FAIT À MANILLE LE 4 DÉCEMBRE 1965¹

ADMISSION to membership in the Bank

ADMISSION comme membre de la Banque

The following country became a member of the Bank on the date indicated, i.e. the date when the conditions set forth in resolution No. 63 adopted by the Board of Governors of the Bank on 26 April 1973 had been fulfilled, in accordance with article 3 (2) of the above-mentioned Agreement :

Le pays suivant est devenu membre de la Banque à la date indiquée, c'est-à-dire la date à laquelle les conditions prévues par la résolution n° 63 adoptée par le Conseil des gouverneurs le 26 avril 1973 avaient été remplies, conformément à l'article 3, paragraphe 2, de l'Accord susmentionné :

BURMA 26 April 1973

BIRMANIE 26 avril 1973

Registered ex officio on 26 April 1973.

Enregistré d'office le 26 avril 1973.

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 571, p. 123; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 8 and 9, as well as annex A in volumes 772, 818 and 861.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 571, p. 123; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n° 8 et 9, ainsi que l'annexe A des volumes 772, 818 et 861.